

## **Pour une Politique Intégrée de la Prévention (PIP+)- Comment faire évoluer la politique européenne en matière de ressources, produits, et déchets ?**

**J.-P. Hannequart, S. Marguliew, F. Radermaker, C. Saintmard**

### **Les orientations officielles de la politique Européenne actuelle en matière de déchets, produits et ressources**

#### *Les implications du 6<sup>ème</sup> PAE*

Traditionnellement (depuis 1973), les grandes orientations de la politique européenne relative à l'environnement ont été déterminées par des Programmes communautaires d'action pour l'Environnement, formulés par la Commission européenne et approuvés par le Conseil des Ministres.

Le **Sixième Programme communautaire d'Action pour l'Environnement** (6ème PAE) de l'Union européenne, intitulé « Environnement 2010 : notre avenir, notre choix » est entré en vigueur en juillet 2002, par une *décision n° 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil*. Ce 6<sup>ème</sup> PAE détermine les priorités et les objectifs de la politique environnementale de la Communauté, jusqu'au 31 décembre 2010. Il propose de dépasser une approche strictement législative, pour mettre en place une approche « stratégique », visant l'utilisation de divers instruments et mesures.

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et des déchets, l'objectif principal est de briser le lien entre croissance économique et utilisation des ressources (en ce compris la production de déchets).

Dans cette perspective, le 6<sup>ème</sup> PAE réitère d'abord les apports des **Stratégies « Déchets » de 1989 et de 1996** en ce qui concerne la hiérarchie de gestion et les mouvements transfrontaliers de déchets (voir ci-après). En outre, il requiert d'emblée :

- des objectifs précis pour la prévention des déchets

- des travaux réglementaires en ce qui concerne les distinctions « déchets/produits » et « élimination/valorisation » ainsi que pour quelques flux spécifiques de déchets (les emballages, les piles, les boues, les déchets biodégradables, les déchets de construction et de démolition)
- ...de même que l'élaboration de **Stratégies Thématiques** en matière de gestion durable des ressources d'une part et en matière de recyclage des déchets d'autre part.

La stratégie en matière de protection des sols (une des 5 autres stratégies thématiques prévues par le 6<sup>ème</sup> PAE), renvoie également de manière très claire à certains aspects de gestion des déchets.

En préalable à l'adoption de ces Stratégies Thématiques, et en vue de lancer les débats, la Commission a publié une série de communications :

- « Vers une stratégie thématique pour la protection des sols » (COM(2002)179 du 16.4.2002)
- « Vers une stratégie thématique concernant la prévention et le recyclage des déchets » (COM(2003)301 du 23.5.2003)
- « Vers une stratégie thématique concernant l'utilisation des ressources naturelles » (COM(2003)572 du 1.10.2003)

En ce qui concerne les produits, la Commission européenne a aussi publié en 2001 un Livre vert sur la **Politique Intégrée des Produits** (COM(2001) 68 du 7.2.2001), suivi d'une communication ayant le même objet en 2003 (COM(2003)302 du 18.7.2003).

On relèvera enfin qu'une communication visant la **Compétitivité du secteur du recyclage** a été publiée dès 1998 (COM(1998) du 22.7.98) et a notamment instauré un Forum européen sur le recyclage qui a fonctionné pendant plus d'une année.

De la sorte, les sources officielles de la politique européenne environnementale actuelle en matière de déchets ,de produits et de ressources, peuvent se résumer comme suit :

	Programmes d'action	Stratégies	Communications
1989		Stratégie Déchets (I)	
1996		Stratégie Déchets (II)	
1998			Compétitivité du recyclage
2001			Politique Intégrée des Produits (Livre Vert)
2002	6ème Programme d'Action Communautaire pour l'Environnement	« Vers une stratégie thématique pour la protection des sols »	
2003		« Vers une stratégie thématique concernant la prévention et le recyclage des déchets » « Vers une stratégie thématique concernant l'utilisation des ressources naturelles »	Politique Intégrée des Produits (Communication)

Une autre façon de résumer la situation peut être illustrée mi-2004 par le tableau suivant :

	Communications	Stratégie thématique finale	Plan d'actions concrètes
Ressources	Oui	Non	Non
Produits	Oui	Non	Non
Déchets	Oui	Non	Non
Prévention	Oui	Non	Non
Recyclage	Oui	Non	Non

### *Les Stratégies « Déchets »*

Restent aujourd'hui d'application les principes fondamentaux de la politique de gestion des déchets que la Commission a mis en avant en septembre 1989 (SEC(89)934 du 18.9.89) et en juillet 1996 (COM(96)399 du 30.7.96).

Le premier principe procède de ce que la gestion des déchets doit se concevoir conformément à une **hiérarchisation d'actions** :

1. prévention
2. (éventuellement) réutilisation

3. recyclage
4. valorisation énergétique
5. élimination sans danger pour la santé humaine et l'environnement.

Un autre concept fondamental est celui d'une nécessaire **responsabilité (partagée) des producteurs.**

Et en ce qui concerne les mouvements de déchets destinés à être éliminés, les règles de la libre circulation sont tempérées par le principe de proximité (les déchets doivent être éliminés près du lieu de leur production) et par le principe d'autosuffisance (les Etats membres doivent organiser la gestion de leurs déchets en bonne partie sur leur territoire).

#### *Les Politiques Intégrées des Produits (PIP)*

Le concept de PIP est devenu, dès 2001 en vertu de la publication d'un Livre Vert, une référence-clé dans le débat sur les orientations à développer pour la politique européenne des déchets-produits-ressources. Cependant, l'ouverture aux idées générées par ce concept a été sensiblement réduite par la Commission en juillet 2003.

#### Le livre vert de 2001

La Commission a prôné en février 2001 une approche européenne « PIP » qui appréhende tout le cycle de vie des produits *qui commence par l'extraction des matières premières, se poursuit par la production, la distribution et l'utilisation des produits pour se terminer avec la gestion des déchets qu'ils engendrent.*

En se basant sur une forte participation de tous les acteurs, à tous les niveaux d'action potentiels, trois objectifs majeurs ont été suggérés:

- Remédier aux carences du marché dans les mécanismes de fixation des prix ( à travers notamment :
  - de taxations différenciées telles que des taux de TVA réduits pour les produits éco-labellisés

- une extension et/ou une adaptation de la responsabilité des producteurs par rapport à certains flux de produits
  - de nouvelles orientations sur les aides d'Etat)
- Promouvoir une consommation plus écologique  
( par le biais notamment de :
    - labels écologiques
    - contrôles renforcés sur les auto-déclarations à caractère environnemental
    - nouvelles techniques de communication et de l'Internet
    - bonnes pratiques écologiques en matière de marchés publics)
  - promouvoir une production plus écologique  
(en particulier par
    - la production et la confrontation d'information sur l'impact environnemental des produits pendant toute la durée de leur cycle de vie ;
    - l'élaboration, la diffusion et l'application de lignes directrices en matière d'éco-design ;
    - l'intégration de caractéristiques environnementales dans la normalisation des produits).

### La PIP de 2003

Dans sa communication de juillet 2003, la Commission remet en avant 5 idées :

- réflexion axée sur le cycle de vie, de la conception à l'élimination
- encouragement de l'offre et de la demande de produits respectueux de l'environnement
- implication de toutes les parties intéressées
- amélioration permanente des différentes phases du cycle de vie (plutôt que fixation de seuils)
- diversité d'instruments d'action privilégiant une approche volontaire.

La PIP est qualifiée d'**instrument essentiel** des stratégies thématiques sur l'utilisation durable des ressources et sur la prévention et le recyclage des déchets. Et pour progresser

dans cette voie, la Commission se propose de mettre l'accent sur les produits présentant le plus fort potentiel d'amélioration environnementale.

Le Conseil a adopté en octobre 2003 des conclusions incitant la Commission à poursuivre la PIP de manière « un peu plus audacieuse ». Il préconise notamment :

- une stratégie cohérente par rapport à tous les instruments d'information existants, en relation avec une approche basée sur l'ensemble du « cycle de vie »
- une approche intégrant les services aussi bien que les produits, et en particulier un **examen des approches visant à encourager un mouvement des produits vers les services, dans les secteurs où il en résulterait une utilisation moindre des ressources et des incidences réduites sur l'environnement**
- un renforcement des actions visant les achats publics verts
- l'amélioration de la qualité des informations environnementales à destination des consommateurs
- des débats sur l'eupéanisation d'une déclaration environnementale sur les produits
- un programme de travail détaillé avec des délais précis
- un groupe de travail PIP avec des représentants des Etats membres
- des critères pour la détermination des subsides néfastes pour l'environnement
- un examen des instruments économiques utilisables dans le cadre de la PIP

### **Les Stratégies thématiques**

Le concept même de stratégie thématique a été introduit par le 6<sup>ième</sup> Programme Environnement sans pour autant en fixer de façon très précise les contours. Il implique au minimum la formulation de propositions pour atteindre des objectifs, ainsi que la définition de procédures en vue de leur adoption. Une stratégie thématique peut (mais ne doit pas obligatoirement) comprendre :

- des approches diverses et variées comme l'élaboration d'une nouvelle législation, une mise en œuvre plus efficace de la législation existante, l'utilisation d'instruments économiques... ;

- des objectifs environnementaux tant quantitatifs que qualitatifs ;
- des échéances permettant de mesurer et d'évaluer les mesures prévues en relation avec des moyens.

En toute hypothèse, les stratégies thématiques doivent être mises en œuvre en consultation étroite avec les parties concernées.

*La stratégie thématique "protection des sols"*

*Une communication « Vers une stratégie thématique pour la protection des sols » a été publiée par la Commission européenne le 16 avril 2002. Elle appréhende les aspects « déchets » par le biais de deux types de grandes menaces qui pèsent sur les sols européens :*

- la contamination des sols associée aux exploitations minières, industrielles et aux décharges de déchets
- la diminution de la teneur en matières organiques dans certains sols par suite de nos systèmes de culture actuels, et donc le besoin d'amendements organiques et de compost.

Au niveau des politiques nationales, elle relève que :

- l'Europe centrale et du Nord concentrent leurs efforts sur les aspects « contamination » alors que :
- les pays méridionaux se concentrent davantage sur l'érosion et la désertification.

Pour la Commission européenne, certaines directives relevant de la politique de gestion des déchets constituent d'ores et déjà un *élément clé pour empêcher la contamination des sols*. La plus directement pertinente est la directive 86/278/EEC réglementant l'utilisation des boues d'épuration en agriculture.

Comme éléments d'une future stratégie thématique "sols", sont identifiés des travaux juridiques engagés relativement à :

- la gestion des déchets miniers (avec utilisation des BAT),

- la gestion des boues (révision de la directive 86/278/EC avec limites maximales de contaminants et extension à tous les types de boues)
- la gestion du compost et des biodéchets (visant notamment la certification de la qualité des composts).

La Commission européenne conçoit dans cette communication d'avril 2002 que la future stratégie thématique pour la protection des sols comportera :

- une proposition relative à la surveillance des sols
- une communication sur l'érosion du sol, la baisse de matière organique et la contamination du sol.

*La stratégie thématique « Prévention et Recyclage »*

En mai 2003, la Commission a publié « Vers une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets » (COM(2003)301 du 23.5.2003).

Cette communication évalue tout d'abord la politique communautaire existante en matière de gestion des déchets, en identifiant quelques lacunes de la réglementation européenne, procédant notamment :

- d'un manque d'approche globale du recyclage et d'une absence de normes harmonisées pour les procédés de recyclage
- d'un besoin de clarifier la définition du terme « déchets » et les opérations de valorisation par rapport aux opérations d'élimination.

En matière de **prévention**, la communication lance le débat sur :

- les potentialités en matière de prévention
- les échanges de bonnes pratiques
- le rôle de REACH (*Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals*)
- le bien-fondé des plans de prévention des déchets
- le potentiel de la directive IPPC (*Integrated Pollution Prevention and Control*).

Au-delà, il est largement renvoyé à la stratégie pour l'utilisation durable des ressources, et à la PIP.

En matière de **recyclage**, la question principale semble être de déterminer les instruments qui fourniraient une approche économique intégrée. La communication de mai 2003 en appelle aux commentaires sur :

- le développement d'objectifs par matériaux en relation avec des objectifs par types de produits
- la correction du coût de la gestion des déchets par l'utilisation d'instruments économiques comme :
  - les certificats négociables
  - la coordination des taxes nationales de mise en décharge
  - les systèmes de taxes et redevances variables pour les collectes sélectives
  - l'application de la responsabilité du producteur.
- la promotion du recyclage « propre » (basé sur les meilleures technologies disponibles).

Ces divers instruments devraient en outre bénéficier de mesures d'accompagnement telles que :

- le soutien de la recherche et du développement,
- l'éducation et la formation
- des mesures axées sur la demande de matériaux recyclés.

#### *La stratégie thématique « Ressources »*

En octobre 2003, la Commission européenne a publié « Vers une stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles »

Par « ressources naturelles », sont visés :

- a) les matières premières telles que les minéraux et la biomasse (nécessaires aux activités humaines), renouvelables (en l'espace d'une vie humaine) ou non

- b) les milieux ambiants qui permettent la vie sur notre planète (air, eau, sol) et dont la diminution de la qualité est préoccupante parce qu'elle influence la biodiversité des ressources
- c) les ressources diffuses (énergie éolienne, marémotrice...)
- d) l'espace physique

Cette communication lance un débat sur l'utilisation des ressources en évoquant les caractéristiques qui seraient requises d'une future stratégie par rapport aux politiques actuelles, mais volontairement ne propose pas de mesures précises .

Elle esquisse ainsi une future stratégie qui aurait pour objet essentiel de limiter les impacts sur l'environnement de l'utilisation des ressources et de la génération de déchets et, à tout le moins, de les dissocier de la croissance économique. Une période de **25 ans** est prévue **pour la mise en œuvre** de pareille stratégie, la mise en pratique de nouveaux schémas de production et de consommation nécessitant *la définition d'objectifs précis à long terme, permettant de planifier les investissements et générer des innovations.*

Comme possibilités d'amélioration de l'utilisation des ressources sont relevées :

- 1) des techniques dotées d'une meilleure éco-efficacité
- 2) la modification des schémas de consommation
- 3) l'utilisation des ressources en moindres quantités, *s'il existe des moyens rentables et raisonnables de le faire.*

D'emblée, les incidences environnementales de l'utilisation des **ressources non renouvelables** sont jugées *plus inquiétantes que leur éventuelle raréfaction*. Ainsi, l'émission de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation de combustibles fossiles est jugée plus prégnante à court terme que leur risque d'épuisement.

Par ailleurs, la communication note que :

- les réserves mondiales connues de combustibles fossiles sont très importantes et continuent d'augmenter
- les progrès techniques améliorant l'efficacité de l'utilisation des ressources, de même que le recyclage tempèrent ces craintes de raréfaction

- les schémas d'utilisation évoluent grâce aux innovations permettant de substituer certaines ressources à d'autres
- est en place une régulation des prix par les mécanismes de marché : une ressource qui se raréfie deviendra nécessairement plus chère

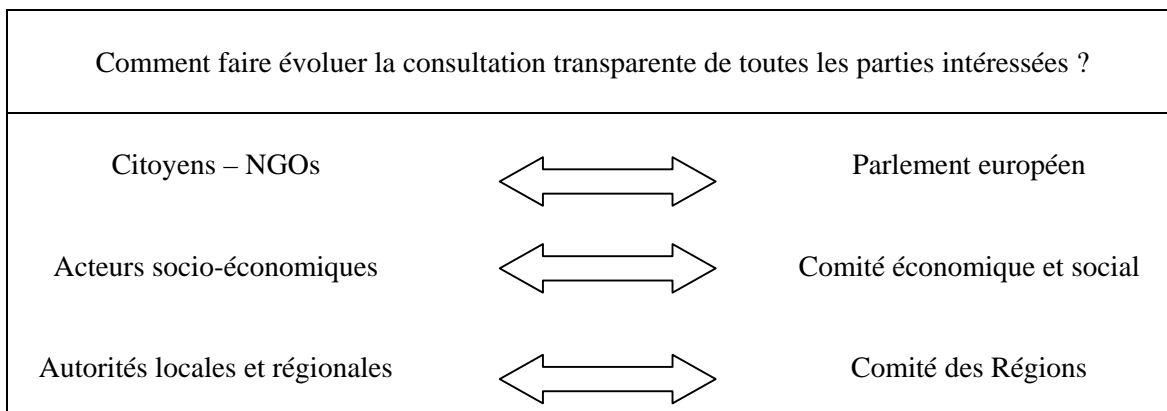
**Côté ressources renouvelables**, c'est la diminution de la biodiversité des habitats qui semble la plus préoccupante. Et là encore, la rareté n'est pas considérée comme problématique sauf pour quelques exceptions telles que les stocks de poissons et d'eau douce.

## QUELQUES SUGGESTIONS

*Sur les stratégies thématiques et les modalités de consultation*

De façon générale, il faut souligner et déplorer, l'impression d'improvisation qui se dégage des processus de consultation organisés dans le cadre des stratégies thématiques. Chaque stratégie suit son propre calendrier et sa propre procédure et la Commission n'est pas parvenue à organiser un processus systématique qui débouche sur une synthèse transparente de toutes ces consultations.

Il nous paraît, à tout le moins, que les groupes de parties intéressées (« stakeholders ») devraient être mieux identifiés, et mis en relation avec les grandes entités relevant du système institutionnel et les processus de consultation démocratique de l'Union européenne (selon le schéma ci-dessous).



Pourquoi ne pas organiser – le plus possible en amont des décisions -avec les différents groupes de parties intéressées des procédures systématisées d’auditions publiques avec désignation de rapporteurs institutionnels ?

*Politique européenne des déchets – produits – ressources, et autorités locales*

Il convient d’observer que parmi les acteurs de la politique européenne en la matière, les autorités locales et régionales jouent un rôle primordial. En effet, de l’avis même du Comité des Régions (formulé le 03 décembre 2003), *les politiques de gestion des déchets, et les politiques environnementales en général, devraient principalement être mises en œuvre aux niveaux locaux et régionaux.. Les collectivités régionales et locales connaissent l’ampleur du phénomène, doivent gérer ces problèmes dans leur ensemble, ont davantage de crédibilité aux yeux des citoyens lorsqu’il s’agit de la mise en œuvre et de la gestion des politiques de recyclage et de prévention des déchets. Elles affectent normalement une part considérable de leurs budgets à la mise en œuvre de ces politiques, s’engagent dans des campagnes de sensibilisation et de formation de l’opinion publique, tendent à appliquer des bonnes pratiques et financent des études et des recherches.*

En conséquence, les villes et régions (et leurs réseaux internationaux représentatifs), constituent logiquement des partenaires privilégiés pour la Commission européenne, dans la perspective d’une politique intégrée "ressources – produits – déchets" et, à cet égard, :

- les **procédures de consultation** mériteraient d’être renforcées
- des **domaines privilégiés d’action** devraient être coordonnés (les plans de prévention des déchets, la responsabilisation des producteurs, les modalités de collectes sélectives, les taxes et les interdictions d’élimination, la promotion des produits recyclés, l’encouragement de la réutilisation, la sensibilisation aux éco-produits...)
- des **échanges multiples d’information** et d’expériences devraient être co-organisés
- certains **financements** européens devraient se voir considérablement amplifiés.

### *La prévention comme axe d'intégration des priorités d'action*

Nous saluons la jonction des thématiques des déchets – produits – ressources, qui nous semblent étroitement liées. Malheureusement, la Commission européenne a intégré le thème de la prévention dans la Stratégie thématique sur le recyclage. A vrai dire, elle s'inspire d'une conception qui :

- tend à fixer des objectifs au niveau de la Stratégie thématique « Vers une utilisation durable des ressources naturelles »
- vise à identifier des outils au niveau de la Politique Intégrée des Produits
- considère la « prévention » de même que le « recyclage » comme axes politiques dérivés.

A notre avis, ce schéma pêche par une approche encore insuffisamment inspirée par le principe de prévention.

En effet, la Commission européenne situe elle-même l'enjeu principal comme celui de « la prévention des incidences sur l'environnement » sans toutefois oser remettre en cause un modèle unique de croissance économique. Elle prône un découplage par rapport aux impacts négatifs liés à l'utilisation des ressources naturelles sans esquisser une vraie réflexion sur un modèle de développement qui se libère progressivement de la consommation des ressources...et des produits.

A notre avis, la prévention doit s'entendre de manière étendue, et s'appliquer radicalement dès l'amont. Ainsi, par rapport à l'ensemble du cycle de vie « ressources – produits – déchets », elle conduit à des actions concernant à la fois :

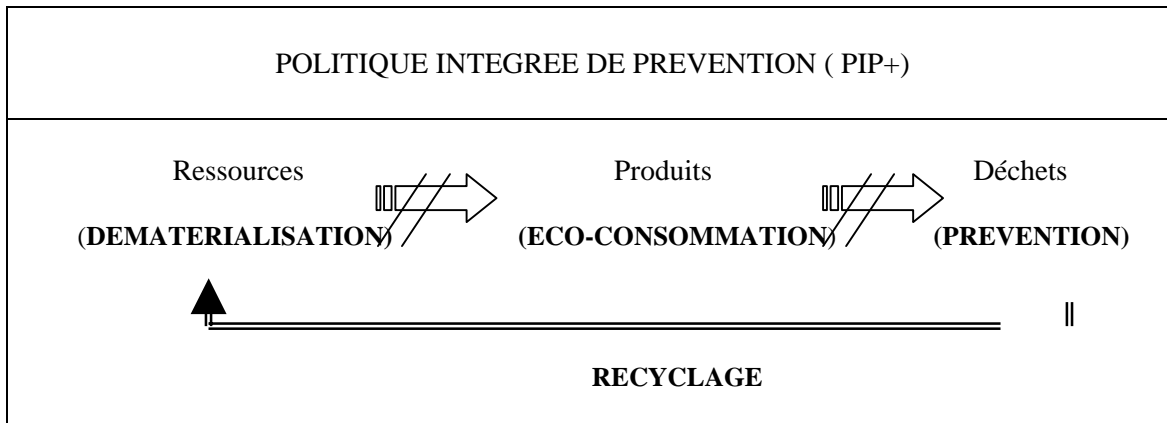
- le processus de transformation des produits en déchets
- et le processus de transformation des ressources en produits.

Partant de ces considérations, la politique européenne devrait se développer selon 4 axes majeurs :

- 1) Dématérialisation
- 2) Eco-consommation

- 3) Prévention des déchets (sensu stricto)
- 4) Recyclage

Le schéma suivant explique notre point de vue :



### **POUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE DEMATERIALIZATION**

Le fait est que le modèle économique actuel nous conduit dans une impasse. L'évaluation de notre empreinte écologique révèle que les styles de vie à l'américaine comme à l'européenne ne sont pas soutenables. Nous devons donc remettre en cause nos prélèvements en ressources matérielles au niveau :

- des impacts tant en pollution qu'en raréfaction sur l'environnement
- des iniquités générées à l'échelle planétaire en termes d'accès aux ressources.

En toute hypothèse, il y a urgence à réduire le gaspillage de certains ressources et à mieux les partager.

Cette démarche conduit à mettre au cœur de la politique européenne 2 questions essentielles :

- quels sont nos besoins réels aujourd'hui ?
- comment pouvons-nous les satisfaire en diminuant nos prélèvements en ressources matérielles et énergétiques?

## 1. *Quels sont les besoins d'un Européen aujourd'hui ?*

*Considérons les boissons non alcoolisées dans notre société européenne : il nous semble clair que nous buvons d'abord pour assurer des fonctions vitales, mais également au-delà de la satisfaction d'un besoin basique, que nous buvons aussi pour notre plaisir... personne ne pensera à le contester. Cependant, n'est-on pas en droit de se poser des questions lorsqu'on constate qu'une partie de notre population occidentale ne choisit plus aujourd'hui pour se rafraîchir, que des boissons sucrées et pétillantes ? Au-delà d'un problème de santé publique et de la multiplication des emballages, ce phénomène ne questionne-t-il pas directement sur l'expression des choix de consommation et sur leur dépendance vis à vis des effets de mode et de publicité.*

Au-delà des éléments qui assurent sa survie (air, eau, nourriture, mobilité, protection...), les besoins d'un être humain se confondent avec ses aspirations à l'autonomie, à l'affirmation de soi, à la stabilité, à la protection, à l'affection, au respect, à la connaissance, à la compréhension, à la participation, à la liberté,... L'homme aspire aussi à plus de confort, relaxation, détente, plaisirs, loisirs, esthétique, ou spirituel...

Tous les biens matériels produits par notre société répondent-ils à un besoin réel ? Et dans un second temps, y répondent-ils de manière satisfaisante ?

## 2. *Comment répondre aux besoins ?*

La façon dont nous répondons à nos besoins est liée à des **habitudes socio-culturelles** que nous pensons immuables. Or, il existe au sein du monde dit « développé » des différences significatives au niveau des besoins et des façons de les satisfaire qui diffèrent sensiblement en termes de ressources consommées et d'impacts environnementaux alors que nous supposons qu'il est possible de trouver des gens « heureux » dans chacune de ces sociétés.

Ainsi, un Américain consomme en moyenne presque deux fois plus de ressources et deux fois plus de combustibles fossiles qu'un européen et génère en moyenne 700 kg de déchets par an, contre 450 kg seulement pour un Européen : en résulte-t-il que les américains sont deux fois plus heureux ?

Il est possible également de trouver des différences aussi importantes au sein de l'Union européenne : ainsi les Finlandais produisent-ils deux fois moins de déchets d'emballages

que la moyenne européenne sans que leur qualité de vie, ni leur autonomie de choix, n'en paraissent considérablement réduite.

La qualité de vie des européens serait-elle vraiment gravement affectée s'ils orientaient davantage leurs choix de consommation vers de l'eau de distribution - forcément locale – au lieu de l'eau mise en bouteille aux quatre coins de l'Europe voire de la planète.

Il apparaît donc possible d'envisager de répondre à nos besoins différemment et notamment autrement que par une abondance matérielle consommatrice de ressources. Pourquoi ne pas essayer de **miser sur une consommation plus immatérielle**, et de dissocier la croissance économique de notre consommation de ressources, en remplaçant certaines catégories de produits par des services ? On voit bien qu'il ne s'agit pas tant de consommer moins que de consommer différemment.

« Sustainable consumption is not about consuming less, it is about consuming differently, consuming efficiently, and having an improved quality of life. It also means sharing between the richer and the poorer. » (UNEP)
--

### ***3 .Quelles actions volontaires, incitatives ou contraignantes développer au niveau de l'Union européenne en faveur de la dématérialisation?***

Outre des débats publics et des actions d'information-sensibilisation sur « besoins réels/besoins artificiels » et sur les impacts réels de nos « modes de vie » et de consommation, l'Union européenne pourrait envisager de favoriser une consommation plus immatérielle et/ou la substitution des produits par des services :

- via des taxes sur l'énergie et sur les matières premières (ou détaxation des matières premières secondaires),
- ou encore en réglementant plus strictement la publicité (ou le marketing voire certains phénomènes de mode) qui encourage le gaspillage des ressources.

En toute hypothèse, on plaidera pour des échanges politiques d'information et d'expériences entre autorités locales et régionales sur les campagnes de sensibilisation lancées en faveur de la préservation des ressources.

## **Pour une politique Européenne d'éco-consommation**

Il s'agit de limiter la transformation des ressources en produits en visant une consommation privilégiant certains produits plutôt que d'autres, ce qui implique d'abord une politique d'éco-design et d'éco-efficience au niveau des producteurs.

Dans ce domaine, production et consommation sont étroitement liées et il convient de prendre des mesures visant à encourager les producteurs aussi bien que les consommateurs à opérer des choix plus durables.

Ainsi, un axe fort d'une politique de produits « propres » passe par des incitants à l'éco-design des produits (qui devrait mener à une réduction d'énergie et de matières premières au stade de la production, de l'utilisation ainsi que de l'élimination).

Dans ce sens, la « politique européenne intégrée des produits » met bien l'accent sur la conception et la production de biens, autant que sur leur utilisation et leur fin de vie.

Toutefois, elle y mêle d'autres préoccupations davantage liées à la forme de son élaboration et de sa mise en oeuvre, telles que des approches politiques « participatives » et « intégrées au marché ».

En pratique, une bonne politique préventive des produits à l'échelle européenne nous semble devoir être développée selon des axes forts tels que :

1. des interdictions de certains produits (métaux lourds, substances chimiques...)
2. des instruments économiques (réductions de TVA ou autres) en faveur des éco-produits, et à commencer par tous les produits bénéficiant de l'écolabel européen
3. l'admission de la consignation obligatoire de certains produits
4. l'admission systématique de critères environnementaux et la référence aux écolabels dans les marchés publics

Côté consommateurs, la politique de prévention doit leur permettre de poser des choix conscients de consommation et de bonne utilisation des produits. Il s'agit de multiplier les

actions d'information sur les achats qui génèrent peu ou pas de déchets, ou encore de favoriser des « deuxièmes vies » aux produits, via le marché des biens d'occasion ou encore via des activités de réemploi voire de réparation.

Une politique européenne d'éco-consommation devrait se développer à travers :

1. des campagnes d'information - sensibilisation aux produits labellisés, aux produits de seconde-main ou recyclés en s'appuyant en particulier sur les acteurs publics de proximité que sont les autorités locales et régionales
2. la diffusion d'informations sur la bonne utilisation de certains produits
3. l'encouragement des collectivités locales et régionales à élaborer des systèmes intégrés de prévention qualitative et quantitative
4. la promotion de campagnes de sensibilisation pour décourager la mentalité du « tout à jeter ».

#### *Pour une politique de prévention (sensu stricto) des déchets*

Par rapport aux déchets, des objectifs chiffrés de prévention nous paraissent indispensables pour fixer clairement la volonté des pouvoirs publics d'agir dans ce sens. Au-delà de débats technico-scientifiques sur les statistiques, les acteurs économiques ont besoin de percevoir une volonté ferme et durable des pouvoirs publics afin d'orienter leurs investissements. A défaut d'objectifs chiffrés contraignants, nous plaçons en tous cas pour des objectifs chiffrés indicatifs de prévention par rapport à différentes catégories de déchets.

Par ailleurs, l'obligation pour les pouvoirs publics ou pour les grandes entreprises d'élaborer des stratégies de prévention des déchets nous apparaît comme un instrument fondamental de progrès ... et incontournable en terme de politique européenne.

Enfin, compte tenu de l'apport essentiel que peuvent constituer le compostage individuel et la réutilisation dans la réalisation des objectifs de réduction des déchets, il nous semble que des initiatives européennes s'imposent en la matière. Dans le cadre de la réutilisation, celles-ci pourraient notamment encourager les activités de réparation, de location ou de leasing par des réductions des taux de TVA appliqués à ces opérations.

### *Pour une politique Européenne de recyclage*

Partant des problèmes de déchets à traiter, le recyclage apparaît comme concept majeur, car il conduit à fermer le cycle « ressources, produits, déchets », en transformant ces derniers en matières premières secondaires.

Le fait est que le recyclage (de la matière) permet :

- une économie de matières premières
- une économie d'énergie (dans la toute grande majorité des situations)
- une pollution réduite
- des créations d'emplois
- une participation citoyenne.

Une série d'initiatives complémentaires aux directives concernant certains flux spécifiques (emballages, voitures, appareils électriques,...) s'impose au niveau européen ; la Commission l'a reconnu elle-même dès 1998. Parmi celles-ci, citons :

1. une coordination des instruments économiques visant à décourager la mise au rebut et à encourager le recyclage (taxes sur les procédés d'élimination et de traitement)
2. la généralisation et le renforcement de la responsabilité des producteurs associée à des objectifs contraignants de recyclage pour toute une série de flux (emballages, DEEE, VHU, déchets organiques, encombrants, piles, huiles, solvants,...)
3. la protection et la promotion des secteurs de l'économie sociale engagés dans la récupération des déchets
4. la définition de normes sur les activités de recyclage
5. des instruments économiques (réductions de TVA ou autres) en faveur des produits recyclés.

# SYNTHESE

	<b>Ressources</b>	Dématérialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le débat sur besoins réels/besoins artificiels</li> <li>• Illustrer les impacts de différents modes de vie</li> <li>• Ne plus fabriquer un produit ou partie de ses composants</li> <li>• Remplacer des produits par des services</li> <li>• Privilégier l'immatériel (ou le culturel) par rapport aux biens matériels</li> <li>• Lutter contre la publicité, le marketing et les modes qui conduisent à trop de gaspillages de ressources</li> <li>• Taxer les matières premières et l'énergie</li> </ul>	
	<b>Produits</b>	Eco-design (producteurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdire la mise sur le marché de certains produits</li> <li>• Réduire la TVA sur les eco-produits et en tous cas sur les produits eco-labellisés</li> <li>• Admettre la consigne obligatoire</li> <li>• Encourager l'intégration dans les marchés publics de critères favorisant les produits : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fabriqués à base de matières premières secondaires</li> <li>○ qui ont une durée de vie plus longue</li> <li>○ réparables ou réutilisables</li> <li>○ qui consomment moins d'énergie</li> </ul> </li> </ul>	Eco-efficacité = process efficiency ("doing" less to create the same product or service) and product efficiency ("using" less to create the same product or service)
		Eco-consommation (consommateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• encourager: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'achat de produits écolabellisés, des produits à durée de vie plus longue, des produits réutilisables</li> <li>○ la diffusion d'informations sur la bonne utilisation des produits</li> <li>○ les autorités locales à développer des stratégies intégrées de prévention</li> <li>○ les campagnes de lutte contre le « tout à jeter »</li> </ul> </li> </ul>	
	<b>Déchets</b>	Prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des objectifs chiffrés associés à des obligations de planification en matière de prévention des déchets</li> <li>• Promouvoir le compostage à domicile</li> <li>• Promouvoir (notamment par des incitants économiques) la réutilisation et les activités de réparation, de location, leasing, product sharing</li> </ul>	
		Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• taxer les opérations d'élimination des déchets</li> <li>• étendre et renforcer la responsabilisation des producteurs</li> <li>• étendre et renforcer les objectifs de recyclage pour certains déchets</li> <li>• développer des instruments économiques pour développer : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les activités de récupération des déchets, notamment par les entreprises d'économie sociale</li> <li>○ le marché des matériaux et produits recyclés</li> </ul> </li> <li>• définir des normes sur les activités de recyclage</li> <li>•</li> </ul>	